



Lettre ouverte aux parlementaires essonniens sur le projet de la Sécurité sociale

Madame la députée, Monsieur le Député
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

L'Assemblée Nationale doit examiner le budget de la Sécurité Sociale ces jours-ci. Une fois de plus, le projet de loi vise à « faire payer » les retraités et les allocataires. Le gouvernement s'en prend aux familles pour renflouer le budget plutôt que de revoir l'assiette des cotisations en s'en prenant notamment aux dividendes des actionnaires.

La sécurité sociale reste l'institution majeure de la solidarité entre actifs et inactifs, bien portants et malades, générations actuelles et futures, et ce malgré tous les coups que les gouvernements successifs lui ont portée.

Accepterez-vous de faire 3,2 milliards « d'économies » sur la branche maladie ?

Accepterez-vous d'amputer de 700 millions d'euros la branche famille ?

Accepterez-vous de réduire la durée du congé parental, à partir du deuxième enfant ?

Accepterez-vous la réduction de la durée du congé parental ?

Accepterez-vous de diviser par trois la prime de naissance à partir du second enfant ?

Accepterez-vous de repousser la majoration des allocations familiales lorsque l'enfant atteint 14 ans à 16 ans ?

Acceptez-vous de pénaliser à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale ?

Alors que le déficit de la Sécurité Social ne représente que 5% des recettes, il est possible de trouver de l'argent ailleurs que dans les poches des familles. La Cour des comptes vient de révéler que la fraude aux cotisations sociales s'élève à 20 ou 25 milliards d'euros par an, deux fois le « trou » de la Sécu.

Nous pensons que tout cela n'est pas acceptable et nous vous demandons, en tant que parlementaire de ne pas l'accepter.

Nous sommes pour un réexamen du plan de réduction des dotations de l'État et nous vous demandons de ne pas voter ce plan irresponsable lors du projet de loi de finance rectificative, du projet de loi de financement de la sécurité social rectificative ; puis à l'automne lors de la loi de programmation des finances publiques.